

Décision n° 2012-004/CC/EL sur la demande en invalidation de la candidature de monsieur Tasséré Félix Compaoré inscrit sur la liste des candidats du Parti Patriotique pour le Développement (PPD) aux élections législatives du 02 décembre 2012

Le Conseil constitutionnel,

- Vu** la Constitution du 11 juin 1991 ;
- Vu** la loi organique n° 011-2000 /AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui ;
- Vu** la loi n°014-2001 /AN du 03 juillet 2001 portant Code électoral ensemble ses modificatifs ;
- Vu** le règlement intérieur du Conseil constitutionnel du 06 mai 2008 ;
- Vu** la décision n° 2010-005/CC du 24 mars 2010 portant classification des délibérations du Conseil constitutionnel ;
- Vu** la lettre sans numéro en date du 23 octobre 2012, enregistrée au Greffe du Conseil constitutionnel le même jour, de messieurs les conseillers municipaux de la commune rurale de Koubri, représentés par le docteur Roger G. Zangré, aux fins d'invalidation de la candidature de monsieur Tasséré Félix Compaoré de la liste des candidats du Parti Patriotique pour le Développement aux élections législatives du 02 décembre 2012 ;
- Vu** les pièces du dossier ;
- Ouï** le rapporteur ;

